

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 360

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 37

Dans l'avant-dernier alinéa du II de cet article, substituer au mot :

« seront »,

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.